



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 2 avril 2024

Dossier n° : AE 24.0133

Demandeur : GAEC G5M

Date d'enregistrement de la demande : 08/03/24

Date limite de candidature : 08/06/2024

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 08/07/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
ANGLARDS-DE-SALERS	24,98	GOURDAIN J-François	Section AS 57,
ARNAC	3,69	GOURDAIN J-François	Section F 102,103,104,105,106,
LE FAU	47,76	GOURDAIN J-François	Section AC 70,71,72, Section AE 1,8,9,41,42, Section AD 44, Section AE 265,268,
FONTANGES	19,09	GOURDAIN J-François	Section C 93,94,101,102,187,189, 190,194,219,
NIEUDAN	58,43	GOURDAIN J-François	Section A 37,38,45,49,64,65,69,273,506, 507, Section B 117,120,123,124,132,174,412,41 4,415,
SAINT-SANTIN-CANTALES	26,11	GOURDAIN J-François	Section D 202, Section L 156,215,216,
SAINT-BONNET-DE-SALERS	71,25	ANDRIEU Philippe	Section G 24,26,27,28,180,182, Section ZI 8,
NIEUDAN	25,72	FUMEAU Jacques	Section A 72,74,76,77,79,80, 81,82,83,84,85,194,195,197, 341

NIEUDAN	53,38	GOURDAIN Bernard	Section A 4,5,6,7,8,48,50,66, 266,267,268,269,270,271,498 502,504,505,508,
SAINT-SANTIN-CANTALES	68,82	GOURDAIN Bernard	Section H 183,184,986,988,996, Section AB 216, Section G 409,410,614, Section H 48,49,50,51,52,54,56, 57,59,61,62,63,66,67,70,71,73, 165,166,169,170,175,185, 186,187,188,189,190,191,192, 198,238,239,240,241,242, 243,244,985,987,991,992,995 ,997,998,999,1000,1001
SAINT-VICTOR	6,4	GOURDAIN Bernard	Section B 1,2, Section A 32,
NIEUDAN	9,22	LECOMTE Patrick	Section A 9,23,503,517,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques
publiques/Agriculture/Politique foncière**